

Publié le 11/05/2026

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-319

Désignation de Monsieur Hamza GUESSINE en qualité de représentant du Maire au sein de la commission d'appel d'offres

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.1414-2 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection des adjoints en date du 28 mars 2026,

Vu la délibération n° 2026-023 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu l'arrêté n° 2026-226 portant délégation de fonctions à Monsieur Hamza GUESSINE, 5^e adjoint au Maire,

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Hamza GUESSINE, 5^e adjoint au Maire, est désigné pour représenter Monsieur le Maire et le suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci en qualité de président de la commission d'appel d'offres.

Article 2 - La présente désignation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée et cessera de plein droit au terme du mandat du Maire.

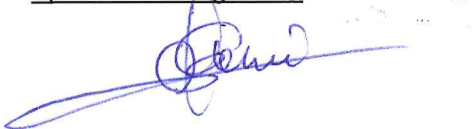
Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

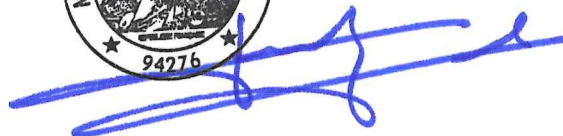
- à l'intéressé pour exécution ;
- au Préfet du Val-de-Marne ;
- publié conformément à l'article L.2131-3 du Code général des collectivités territoriales.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 06/05/2026

Spécimen de signature :



Le Maire,
Abnèl ZINCIROGLU



Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr